

Comment créer des sites et des véhicules

Table des Matières

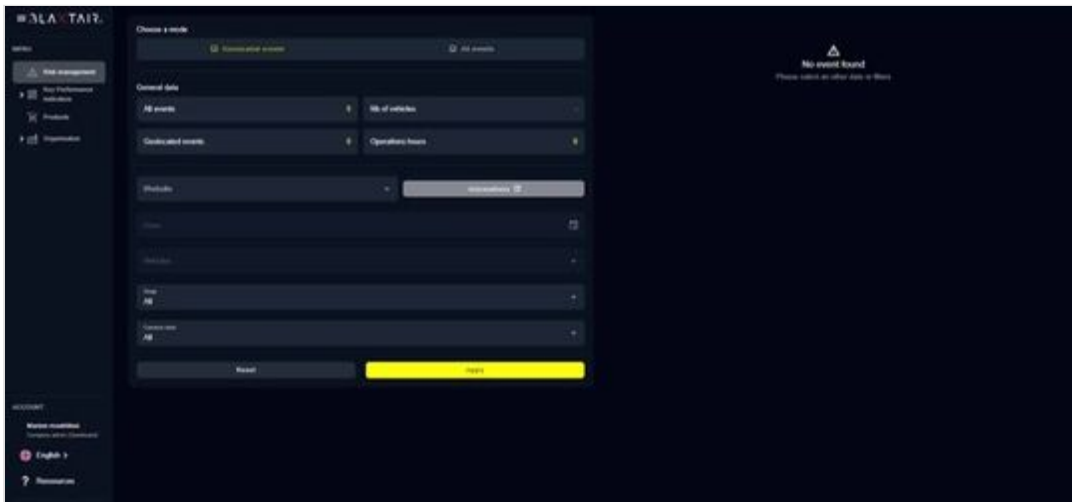
No headings included in this document

Veuillez trouver la version PDF sur ce [lien](#)

1 - Création de chantier

i Ne peut être effectué que dans l'application "tableau de bord" lorsque connecté en tant que gestionnaire d'entreprise - donc Arcure ne peut pas le faire pour le client

la vidéo suivante montre comment créer un chantier :



Les champs suivants sont disponibles dans le formulaire de création :

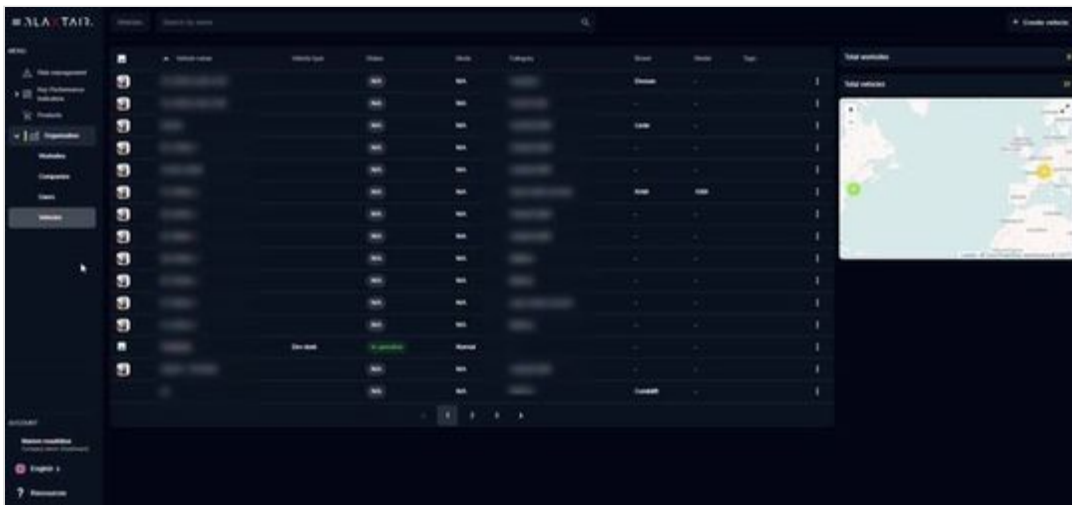
- Nom du chantier : obligatoire
- Adresse : obligatoire
- Image ou avatar (image par défaut) : peut être modifiée si nécessaire
- Responsable du site : non obligatoire - possibilité de lister ici le(s) responsable(s) du site
- Utilisateur standard : non obligatoire - possibilité de lister ici le(s) utilisateur(s) standard pour ce site (personnes qui auront accès aux informations relatives aux véhicules de ce site)

Répétez la même opération pour créer des chantiers supplémentaires

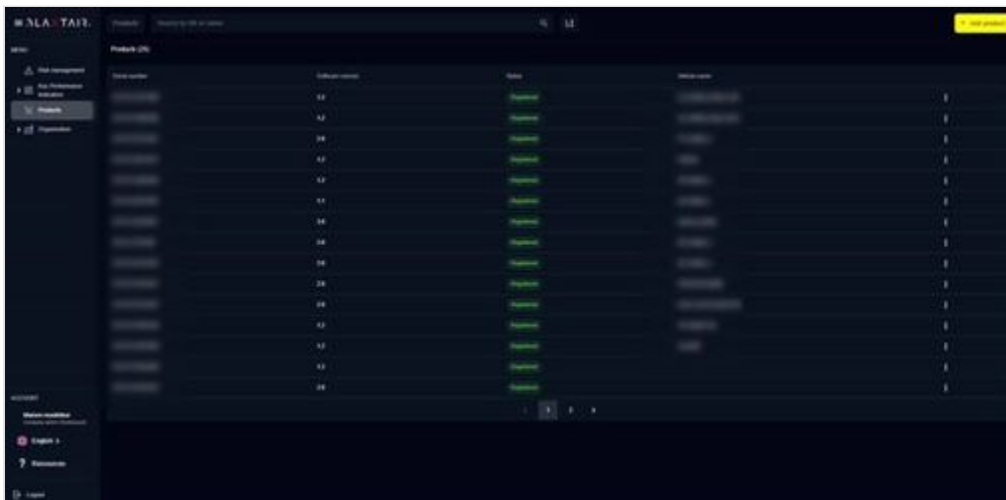
2 - Création de véhicule/association au chantier

Un véhicule peut être créé 1) soit lors de l'enregistrement d'un produit (voir [Comment enregistrer un produit](#)) ou 2) depuis la page des Véhicules.

La vidéo suivante montre comment créer un véhicule



La vidéo ci-dessous démarre à partir de la page produit de l'application tableau de bord et montre comment créer un nouveau véhicule.



Les champs suivants sont disponibles dans le formulaire d'édition :

- Sélecteur de fonctionnalité : obligatoire (peut être identique à l'ID du véhicule)
- Image ou avatar : non obligatoire
- Nom (du véhicule) : obligatoire
- Chantier : obligatoire (le chantier auquel vous souhaitez lier votre véhicule)
- Catégorie (du véhicule) : obligatoire
- Marque (du véhicule) : non obligatoire
- un autre champ pour remplir la marque si elle est absente du champ précédent : non obligatoire
- Modèle : non obligatoire

Association du véhicule à un chantier :

Lors de l'ajout d'un nouveau véhicule, vous devez spécifier le chantier auquel il sera associé. Si le chantier n'existe pas encore, vous devrez le créer au préalable. Ensuite, vous pourrez lier votre véhicule à votre PU.

Cette opération est obligatoire, sinon les données du PU/véhicule ne seront pas visibles dans le tableau de bord.

Après cette étape, le véhicule est lié à un chantier mais n'a aucun produit/PU attaché. Pour ajouter un produit au véhicule dans ce cas particulier, consultez la 2ème partie du chapitre "2.2 - Enregistrement via l'application tableau de bord (uniquement par le client)" dans l'article [Comment enregistrer un produit](#) < À MODIFIER

Une fois qu'un véhicule avec un système enregistré est lié à un chantier, les différentes données (KPI, événements, etc.) peuvent être visualisées dans les différentes pages du tableau de bord.